



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Cuba

Question écrite n° 71639

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge M. le Premier ministre pour qu'il lui indique s'il entend intervenir pour que l'administration américaine mette fin à l'embargo illégal contre Cuba. Le président Obama a décidé de libéraliser la circulation des Cubano-américains pour visite de famille (en fréquence et en durée), d'étendre la notion de famille à des personnes liées par le sang, le mariage ou l'adoption sur trois générations, de lever la limitation des transferts familiaux et d'autoriser les sociétés américaines de télécommunications à conclure des contrats avec leurs homologues cubaines. Cela est grandement insuffisant. Il est inacceptable que les États-unis continuent de prendre en otage le peuple cubain avec un embargo, au prétexte qu'il faudrait que Cuba avance vers une « démocratie pluraliste ». De plus, pour un pays qui donne des leçons, il faut rappeler que le blocus économique, commercial et financier contre Cuba est complètement illégal. La France vote d'ailleurs très justement, tous les ans à l'assemblée générale des Nations-unies, en faveur du projet de résolution cubain contre l'embargo américain. Cette résolution rassemble un nombre considérable de voix (187 sur 192 votants en 2009), ce qui est l'expression d'une écrasante solidarité internationale envers Cuba. Enfin, il faut aussi comprendre que ce blocus, qui dure depuis 50 ans maintenant, est bel et bien l'obstacle majeur au développement de ce pays et que son système démocratique n'est pas en cause en la matière. Il s'agit donc désormais d'isoler les États-unis, afin de les contraindre à stopper leurs diktats illégaux, illégitimes et inefficaces. Un blocus français, voire européen, contre les États-unis pourrait permettre d'affirmer concrètement notre solidarité envers le peuple cubain et ses dirigeants. Il lui demande son avis.

Texte de la réponse

La France suit avec attention l'évolution des relations entre les États-Unis et Cuba. Le président Obama a décidé d'assouplir certaines mesures restrictives adoptées par son prédécesseur. Cette volonté s'est traduite par un allègement des restrictions sur les voyages et les envois d'argent des cubano-américains vers leur pays d'origine et par l'autorisation donnée aux entreprises américaines de fournir des services de télécommunication à Cuba. Par ailleurs, les discussions, suspendues depuis plusieurs années, ont pu reprendre sur des sujets d'intérêt commun tels que les migrations et les envois postaux directs. En dépit de ces assouplissements, la relation entre les deux pays reste tendue et l'embargo demeure en application. Sur ce dernier point, comme elle le fait chaque année depuis 1992, la France a voté, en 2009, à l'Assemblée générale des Nations unies aux côtés de ses partenaires européens en faveur de la résolution sur la « nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique ». Notre position est conforme à la déclaration de l'Union européenne (UE) du 18 mai 1998, qui rappelle l'opposition de principe de l'Union aux sanctions à portée extraterritoriale. Outre le soutien exprimé en faveur de la levée de l'embargo, la France et ses partenaires de l'UE sont disposés à accompagner Cuba sur la voie du pluralisme démocratique et du respect des libertés fondamentales, et à appuyer ses efforts visant à améliorer durablement le niveau de vie du peuple cubain. C'est dans cette perspective que nous avons soutenu la reprise du dialogue politique et de la coopération entre l'UE et Cuba.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71639

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 février 2010, page 1530

Réponse publiée le : 13 avril 2010, page 4212